

## Groupe de travail CNAS du 4 juin 2020

Ce groupe de travail, organisé en audioconférence était présidé par Mr Brice CANTIN, Chef du service des ressources humaines des ministères économiques et financiers. Il avait pour but de faire un bilan de l'activité de l'action sociale pendant la crise sanitaire et d'évoquer les perspectives de reprise d'activité.

### Restauration

**AGRAF** : Le travail de l'association AGRAF a été salué. Malgré la fermeture des restaurants depuis le 15 mars, l'AGRAF a proposé dès le lendemain un service de vente à emporter pour les agents présents sur site.

A partir du 2 juin, la plupart des restaurants a réouvert avec une offre chaude simplifiée. L'aménagement des locaux et la protection des personnels ont été effectués.

L'application de réservation fonctionne bien, un point sera effectué mi-juin qui déterminera la reprise progressive des plats chauds en fonction du nombre de fréquentations.

Le directeur de l'AGRAF indique qu'un panier repas revient aussi cher qu'un repas chaud, et donc qu'aucun bénéfice n'est réalisé.

Les salariés de l'AGRAF ont été rémunérés à hauteur de 84 % de leur salaire net.

**FO FINANCES** a réclamé la prise en charge du complément du chômage partiel par le Secrétariat Général pour les salariés d'AGRAF. Au vu de la moyenne des salaires, cela n'exigeait pas un effort important pour le ministère. Mr DUSSOPT a refermé la porte à cette revendication.

Certains restaurants financiers, RIA et conventionnés ont procédé à une réouverture en respectant les exigences sanitaires.

**FO FINANCES** déplore les contraintes horaires pour aller chercher le panier repas froid dans certains restaurants financiers ainsi que les prix excessifs de ces paniers.

**FO FINANCES** reste sceptique sur la pérennité de certains restaurants financiers sur la sellette avant la crise sanitaire.

Mr MATHIS (DGFIP) précise qu'aucune fermeture de restaurants financiers gérés par la DGFIP ne sera liée à l'impact du Covid qui reste un élément conjoncturel. De plus, la direction couvrira les conséquences financières de la crise sanitaire.

## Titres restaurant

**Rappel de la réglementation** : seuls les agents en situation de travail peuvent obtenir des titres restaurant. Le décret concernant le déplafonnement est toujours en attente. Après l'abandon d'un nouveau plafond de 95€, évoqué un temps, on se dirigerait plutôt vers 38€.

Le prélèvement des titres restaurant, sur les paies des agents en ASA ces dernières semaines, va être effectué ces prochains mois, de sorte que ces agents pourraient ne pas avoir de tickets pendant au minimum deux mois. **FO FINANCES** demande la possibilité d'un échelonnement.

**FO FINANCES** demande que soit envoyée dans les CDAS pour rappel la fiche des titres restaurant.

## Aide à la parentalité

L'application **YOUPIES** est issue d'une démarche pragmatique pour pallier l'absence de garde d'enfant. Il s'agit uniquement d'un dispositif de mises en relation des professionnels de la petite enfance et des parents qui recherchent un mode de garde. Le coût a été évalué à 26 000 €, pour un bilan réduit à 22 contrats réalisés pour 163 inscriptions effectives sur la plateforme.

Une enquête de satisfaction sera effectuée.

**CESU** : Dans la mesure où les agents étaient à leur domicile en période de confinement, leur utilisation a nettement baissé. Un bilan plus précis sera réalisé mais les conditions de délivrance restent à revoir avec la DGAFP afin de relancer le dispositif.

**Crèches** : Les dispositions sanitaires sont fixées par le cahier des charges. Un sondage auprès du réseau de l'action sociale sera restitué au prochain CNAS.

**FO FINANCES** réitère sa demande d'ouverture de places en crèche supplémentaires.

## Logement

Au plus fort de la crise sanitaire, l'ALPAF et RLF ont mis à disposition des hébergements pour 33 personnels de santé. Ces logements ont été libérés fin mai. Un protocole de nettoyage a été effectué et après 72 h, les nouveaux arrivants ont pu y accéder.

**FO FINANCES** s'est félicitée de cette initiative.

Concernant les loyers, des facilités de paiement ont été proposées par les bailleurs pour les agents rencontrant des difficultés.

Décret découlant de la loi ELAN : Un point sera fait au prochain Conseil de surveillance mais la Convention qui doit être faite entre le bailleur et le Préfet n'est toujours pas parue.

A noter que le COVID n'a pas engendré de frais supplémentaires à l'ALPAF contrairement aux autres associations et les retards dans les dossiers déposés sont en mesure d'être résorbés.

## Vacances Loisirs

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité d'EPAF a eu pour conséquence la fermeture de tous les sites à partir du 17 mars 2020. Les séjours entre le 14 mars et le 6 juin ont été annulés. Les bénéficiaires ayant réservé un séjour individuel ou un séjour à thème ont reçu un avoir à utiliser dans les 18 mois. Les participants des séjours de groupe annulés jusqu'au 27 juin seront remboursés des sommes déjà acquittées.

## Vacances enfants

Les colonies de vacances de printemps ont été annulées en France et à l'étranger.

EPAF organise chaque année en juillet et en août en France métropolitaine et à l'étranger des séjours longs

d'une durée de trois semaines ou des séjours courts de huit jours. 304 séjours étaient programmés durant l'été 2020, dont 166 séjours en France métropolitaine et 138 séjours à l'étranger dans 29 pays.

Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie, EPAF a décidé en mars, en accord avec les MEF, d'annuler l'ensemble des séjours à l'étranger.

Concernant les vacances loisirs, la reprise de l'activité commerciale est prévue au 4 juillet.

Pour les vacances enfants, compte tenu des mesures sanitaires et de la procédure de déconfinement lié au Covid 19, aucune décision n'est encore prise pour le maintien ou pas des colonies d'été prévus en France.

Pour **FO FINANCES**, l'urgence est à l'annonce ou non du maintien de ces colonies afin que les familles puissent éventuellement s'organiser en juillet et août.

Seule bonne nouvelle, il aura fallu cette crise, pour voir le retour de séjours enfants pendant les vacances de Toussaint. Demande de **FO FINANCES** depuis de longues années.

### Réseau SRH3A

L'ensemble des personnels du réseau de l'action sociale a été invité à rester à son domicile à compter du 16 mars 2020. Le service social a été placé en PCA, le nombre des secours est cependant resté stable, le nombre de personnes en difficulté aussi.

Toutes les sorties financées sur les CAL ont été annulées jusqu'à nouvel ordre.

Une réflexion est en cours sur la reprise d'activité des délégués, un message leur sera envoyé. Des CDAS seront organisés concernant le bilan et la sortie de crise.

Concernant les budgets du CAL non utilisés en totalité, une réflexion est en cours afin de trouver des solutions alternatives et élargir les dispositifs traditionnels dans la mesure où le report de budget d'une année sur l'autre est impossible.

Une nouvelle fois, **FO FINANCES** déplore le manque de personnel dans les délégations dans le contexte actuel et exige le recrutement de personnel pour les délégations qui étaient en déficit avant la crise sanitaire. **FO FINANCES** dénonce le manque d'informations pendant la période de confinement et le manque de visibilité sur le site de l'action sociale concernant les contacts départementaux à joindre en cas d'urgence.

Un bilan des aides pécuniaires et prêts personnels est demandé lors du prochain CNAS.

**Ce groupe de travail, organisé sur la demande pressante des fédérations, aura permis de faire un point général sur les différents secteurs de l'action sociale ministérielle durant la crise sanitaire.**

**FO FINANCES a salué la réactivité des associations pendant cette période atypique.**

**FO FINANCES a demandé aux ministres de compenser les coûts supplémentaires engendrés par cette crise à l'AGRAF.**

**FO FINANCES exige que le ministère n'ampute pas le budget 2020 de l'EPAF, des sommes non dépensées. Au regard des besoins d'investissements indispensables sur certaines résidences, ces crédits sont une opportunité pour leur réhabilitation.**

**C'est dans ce contexte si particulier, que la Cour des Comptes s'engage à présenter un nouvel audit de l'action sociale ministérielle.**